

Le Bagotier



Journal de Sainte-Hélène-de-Bagot

NOVEMBRE 2025

À LA UNE

GUIGNOLÉE de Ste-Hélène



PORTE À PORTE
6 DÉCEMBRE
DE 9 H À MIDI

APPORTEZ VOS DONS
AU BONICHOIX OU À LA SACRISTIE
DE L'ÉGLISE (PORTE DE CÔTÉ)
TOUS LES VENDREDIS
DE 9 H À MIDI

DÉTAILS À LA PAGE 19

- 03 MOT DU MAIRE
- 04 PARADE DE TRACTEURS ILLUMINÉS
- 05 RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL
- 07 AVIS PUBLICS
- 10 BILAN ÉLECTIONS 2025
- 11 OFFRE D'EMPLOI
- 12 DISTRIBUTION BAGOTIER
- 12 ESPACES PUBLICITAIRES 2026
- 13 TAXES EN SOUFFRANCE
- 14 VACCINATION
- 15 SÉCURITÉ INCENDIE - NOËL
- 20 BÉNÉVOLES RECHERCHÉS - PATINOIRE
- 21 LOISIRS - COURS 2026
- 25 CALENDRIER DES COLLECTES 2026

Restez informés via www.sainte-helenedebagot.com

Municipalité de Sainte-Hélène de Bagot Loisirs Sainte-Hélène

Faire parvenir vos documents à publier en format Word AVANT le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant à mun@sainte-helenedebagot.com

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ

Du 22 décembre au 2 janvier
inclusivement - Vacances de Noël

421, 4^e Av., Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0
www.sainte-helenedebagot.com

CONSEIL MUNICIPAL

MAIRE



RÉJEAN RAJOTTE
450 791-2297

CONSEILLÈRE #1



HÉLÈNE DUFAULT
450 888-0024

CONSEILLER #2



MARTIN DOUCET
450 502-0457

CONSEILLER #3



ROBERT CHEVRIER
450 502-4411

CONSEILLER #4



PIERRE PARÉ
450 278-2327

CONSEILLER #5



MICHEL DAIGLE
450 230-2230

CONSEILLER #6



DANIEL PLANTE
819 388-0036

PERSONNEL MUNICIPAL



450 791-2455

**BUREAU MUNICIPAL OUVERT DU LUNDI AU JEUDI
DE 8 H 30 À 12 H ET DE 13 H À 16 H 30**

MICHELINE MARTEL | Directrice générale

Poste 2240 • dg@sainte-helene-de-bagot.com

LUCIE CHEVRIER | Directrice générale adjointe

Poste 2250 • dga@sainte-helene-de-bagot.com

BRIGITTE GENDRON | Technicienne administrative

Poste 2340 • info@sainte-helene-de-bagot.com

MARTINE LUPIEN | Adjointe administrative

Poste 0 • mun@sainte-helene-de-bagot.com

OLIVIA BOURQUE | Coordinatrice en loisirs

Poste 2310 • loisir@sainte-helene-de-bagot.com

CHARLES GAUCHER | Directeur des travaux publics

Poste 2260 • travauxpublics@sainte-helene-de-bagot.com

FRANCIS RAJOTTE | Directeur service des incendies

incendie@sainte-helene-de-bagot.com

RAYMOND LESSARD | Inspecteur municipal en bâtiment

Poste 2230 • inspecteur@sainte-helene-de-bagot.com

Horaire : mardi de 8 h à 12 h | mercredi et jeudi de 8 h à 14 h
Sur rendez-vous



**NUMÉRO D'URGENCE
TRAVAUX PUBLICS
SEULEMENT**

Voici des exemples d'une urgence possible :



Fuite d'eau



Problème d'égout



Entrave à la circulation

En dehors des heures ouvrables de bureau :

450 250-2481



Mot du maire

Réjean Rajotte
Maire

Chers Hélénoises et Hélénois,

Je tiens à faire un petit retour sur les élections qui ont eu lieu le 2 novembre dernier. Je tiens dans un premier temps à féliciter monsieur Daniel Plante pour son élection. Il est de retour parmi nous au siège du conseiller numéro 6. Avec le reste de l'équipe élu par acclamation, nous assurerons une continuité dans les projets en cours et dans la vision établie.

Déjà les élections terminées, nous n'avons pas tardé à nous relever les manches pour reprendre le travail rapidement. En moins de 4 semaines, de la mi-novembre au début décembre, nous aurons tenu deux pléniers, deux séances régulières, une séance extraordinaire, la soirée des bénévoles et nous avons procédé à l'étude et l'analyse du budget, du plan triennal d'immobilisation et de la taxation.

Nous sommes maintenant dans la période de préparation du budget. Nous avons un nouveau rôle d'évaluation pour 2026-2027-2028. Je suis convaincu que vous avez aussi hâte que moi de voir l'impact sur les valeurs de propriétés et l'impact sur notre nouvelle taxation.

Je tiens à rappeler que le conseil porte toujours une grande attention à maintenir une tendance de régulation sur les taxes. Cependant, il y a plusieurs augmentations qui sont hors de notre contrôle, comme la collecte des matières résiduelles et autres collectes, la Sûreté du Québec, les quotes-parts obligatoires par la MRC des Maskoutains, ainsi que le coût de différents produits nécessaires, tels que les produits chimiques pour les deux usines, etc.

L'année dernière, il n'y a pas eu d'augmentation de la taxation. Je vous témoigne que le conseil fera tout son possible pour garder un taux de taxes raisonnable, tout en maintenant nos infrastructures en bon état et en poursuivant les démarches et travaux au niveau de l'eau potable et des eaux usées.

En terminant, je vous souhaite une bonne préparation pour le Temps des fêtes. Également, comme le mois de novembre est le mois qui débute les rencontres des fêtes entre collègues, famille ou amis, je vous demande d'être très prudents sur les routes, car un accident est très vite arrivé et je désire profondément que tous les Hélénoises et Hélénois passent de bons moments en toute sécurité.

Bonne fin d'année à chacun de vous.



MAIRE SUPPLÉANT

Chaque année, il y a lieu de nommer un maire suppléant pour occuper les fonctions du maire, en cas d'absences ou de vacances de celui-ci.

Lors de la séance ordinaire du conseil du 18 novembre dernier, le conseil a nommé monsieur Robert Chevrier, conseiller numéro 3, maire suppléant, pour l'année 2026.

Parade de Tracteurs Illuminés



2 Représentations

1- Vendredi 12 décembre 2025
Départ 18 h 30: St-Nazaire D'Acton/St-Théodore d'Acton

2-Samedi 13 décembre 2025
Départ 18h30: Upton/Ste-Hélène de Bagot

Détails des parcours à venir dans les prochaines semaines
!!Restez à l'affut, le concours photo sera de retour!!

La Cantine des loisirs Ste-Hélène



Parade de Tracteurs Illuminés



**SAMEDI
13 DÉCEMBRE
18H À 21H**



Devant l'église à Sainte-Hélène-de-Bagot

Musique d'ambiance, feu extérieur, boissons chaudes, maïs soufflé et grignotines au profit du Comité des loisirs Ste-Hélène.



Résumé de certains sujets du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot tenue le mardi 18 novembre 2025.

RÉSUMÉ DU PROCÈS-VERBAL

18 NOVEMBRE 2025

ORDRE DU JOUR

1	OUVERTURE DE LA SÉANCE	3.4	MRC des Maskoutains – Incendie – Demande en besoin de formation – Approbation;
1.1	Constatation du quorum et déclaration d'ouverture de la séance;	4	TRANSPORT
1.2	Période de questions;	4.1	Groupe Colas Québec inc. – Réception provisoire et paiement – Travaux de réfection de la rue Couture sur environ 350 mètres et ajout d'une partie de trottoir – Approbation;
2	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	5	HYGIÈNE DU MILIEU
2.1	Ordre du jour – Adoption;	5.1	Rapport résumé du représentant de la Municipalité à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM);
2.2	Procès-verbal – Adoption;	5.2	L.G. Hébert & Fils Ltée – Entente industrielle – Avenant – Approbation;
2.3	Comptes payés et à payer – Adoption;	5.3	RIAM – Nomination du représentant de la Municipalité et de son substitut;
2.4	États comparatifs – Dépôt;	5.4	MRC des Maskoutains – Entretien des cours d'eau – Branche 58 de la rivière Chibouet – Demande;
2.5	Règlement numéro 644-2025 concernant le Fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection et affectation des sommes nécessaires – Avis de motion et dépôt du projet de Règlement;	5.5	Entretien des cours d'eau – Demande à la MRC des Maskoutains – Appui;
2.6	Règlement numéro 646-2025 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux – Avis de motion et dépôt du projet de Règlement;	6	SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
2.7	Calendrier des séances 2026 – Approbation;	6.1	SPAD – Dénonciation de la hausse des coûts du service de contrôle animalier – Appui;
2.8	Maire suppléant – Nomination;	7	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
2.9	OMH – Budget révisé 2025 – Approbation;	8	TRAVAUX PUBLICS
2.10	OMH – Budget prévisionnel 2026 – Dépôt;	9	LOISIRS ET CULTURE
2.11	Fonds réservés pour l'évaluation foncière – Mise à jour du rôle triennal d'évaluation – Affectation;	9.1	Parade de tracteurs illuminés – Demande de passage sur le territoire – Autorisation;
2.12	Indexation des salaires du personnel – Approbation;	10	AFFAIRES DIVERSES
2.13	Inspecteur en bâtiment – Ajustement salarial – Approbation;	11	PÉRIODE DE QUESTIONS
3	SÉCURITÉ PUBLIQUE, INCENDIE ET CIVILE	12	CLÔTURE DE LA SÉANCE
3.1	Incendie – Demandes mensuelles – Approbation;		
3.2	Incendie – Rapport mensuel – Prendre acte;		
3.3	Cour municipale – Compte rendu pour la période du 1 ^{er} juillet au 30 septembre 2025 – Dépôt;		

2.5 Règlement numéro 644-2025 concernant le Fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection et affectation des sommes nécessaires – Avis de motion et dépôt du projet de Règlement

Avis de motion et dépôt du projet du Règlement numéro 644-2025 concernant le Fonds réservé pour les dépenses liées à la tenue d'une élection et affectation des sommes nécessaires.

Les montants des versements au Règlement seront ajoutés dès que le bilan financier des dernières élections sera disponible et les chiffres réels seront inscrits pour l'adoption dudit Règlement.

Des copies du projet de Règlement sont mises à la disposition du public et seront également disponibles sur le site Internet de la Municipalité.

2.6 Règlement numéro 646-2025 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux – Avis de motion et dépôt du projet de Règlement

Avis de motion et dépôt du Règlement numéro 646-2025 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Il est obligatoire d'adopter ce Règlement après chaque élection.

Des copies du projet de Règlement sont mises à la disposition du public et seront également disponibles sur le site Internet de la Municipalité.

2.7 Calendrier des séances 2026 – Approbation

Le conseil a adopté son calendrier des séances pour l'année 2026, disponible sur le site Internet de la Municipalité, tel que prévu par l'article 148 du *Code municipal du Québec*. Les séances auront lieu à 19 h 30 au bureau municipal situé au 421, 4^e Avenue à Sainte-Hélène-de-Bagot;

Le 13 janvier	Le 7 juillet
Le 3 février	Le 11 août
Le 3 mars	Le 1 ^{er} septembre
Le 7 avril	Le 6 octobre
Le 5 mai	Le 3 novembre
Le 2 juin	Le 1 ^{er} décembre

2.8 Maire suppléant – Nomination

Chaque année, le conseil doit nommer un maire suppléant pour occuper les fonctions du maire, en cas d'absences ou de vacances du maire. Le conseil a nommé monsieur Robert Chevrier, à titre de maire suppléant, pour l'année 2026.

2.9 OMH – Budget révisé 2025 – Approbation

Le conseil a approuvé le budget révisé de l'année 2025 de l'Office d'habitation des Maskoutains et d'Acton, tel que déposé dans les correspondances du 17 octobre et du 3 novembre 2025 de la Société d'habitation du Québec.

2.11 Fonds réservés pour l'évaluation foncière – Mise à jour du rôle triennal d'évaluation – Affectation

Le conseil a autorisé l'affectation d'un montant de 25 000 \$, à partir du Fonds réservé pour l'évaluation foncière au budget régulier pour assumer les frais relatifs à la mise à jour du rôle triennal d'évaluation.

2.12 Indexation des salaires du personnel – Approbation

Le conseil a décrété un taux d'indexation de 3,2 % consenti pour l'augmentation des rémunérations accordées à l'ensemble des employés pour l'exercice financier 2026, applicable au 1^{er} janvier 2026 relativement à l'application de la Politique des conditions de travail et en lien avec l'analyse de l'ordre des conseillers en ressources humaines agréés;

2.13 Inspecteur en bâtiment – Ajustement salarial – Approbation

Le conseil a autorisé l'ajustement du taux horaire de monsieur Raymond Lessard, inspecteur municipal en bâtiment à 55,00 \$, et ce, dès janvier 2026. Monsieur Lessard n'est pas assujéti aux indexations annuelles.

3.1 Incendie – Demandes mensuelles – Approbation

Le conseil a autorisé les achats suivants avant les taxes applicables, pour le Service incendie, soit une paire de gants de désincarcérations, au montant de 78,00 \$ et 12 chandails pour le programme des petits pompiers, au montant de 24,00 \$ chacun.

4.1 Groupe Colas Québec inc. – Réception provisoire et paiement – Travaux de réfection de la rue Couture sur environ 350 mètres et ajout d'une partie de trottoir – Approbation

Le conseil a approuvé la réception provisoire pour les travaux de réfection de la rue Couture incluant l'ajout d'une partie de trottoir, par la compagnie Groupe Colas Québec inc. et a autorisé le paiement et la libération de la retenue de la réception provisoire, au montant de 139 268,58 \$, avant les taxes applicables.

5.2 L.G. Hébert et Fils Ltée – Entente industrielle – Avenant – Approbation

Le conseil a autorisé l'Avenant numéro 2025-11 à l'entente industrielle relative à l'utilisation des ouvrages d'assainissement des eaux usées entre la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot et L.G. Hébert et Fils Ltée, changeant uniquement la dernière ligne du tableau de l'article 6.3 pour changer le nombre du ratio Porc-semaine au nombre de 4 500 et dont l'entente, outre ce nombre de ratio Porc-semaine, demeure complètement inchangée et toujours en vigueur et toujours en respect des débits maximums et des normes de charges, tel qu'indiqué à l'entente actuelle.

5.3 RIAM – Nomination du représentant de la Municipalité et de son substitut

Après chaque élection, il y a lieu de nommer un représentant et un substitut de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot pour nous représenter à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains (RIAM). Le conseil a nommé monsieur Martin Doucet, à titre de représentant et madame Hélène Dufault, à titre de substitut.

5.4 MRC des Maskoutains – Entretien des cours d'eau – Branche 58 de la rivière Chibouet – Demande

À la suite d'une demande d'intervention déposée le 15 octobre 2025 pour un entretien d'une section de la branche 58 du cours d'eau rivière Chibouet, le conseil a acheminé une demande d'intervention à la MRC des Maskoutains et a demandé une vérification par la MRC des Maskoutains des observations constatées, avant d'engendrer des frais pour l'arpentage et autres.

5.5 Entretien des cours d'eau – Demande à la MRC des Maskoutains – Appui

En appui à la Ville de Saint-Pie, le conseil a procédé à la dénonciation des délais trop longs pour obtenir l'autorisation de procéder aux travaux d'entretien des cours d'eau et a demandé à la MRC des Maskoutains de trouver des solutions afin d'accélérer le processus.

6.1 SPAD – Dénonciation de la hausse des coûts du service de contrôle animalier – Appui

En appui à la Municipalité de Saint-Jude, le conseil a dénoncé la hausse des coûts imposée par le fournisseur du service de contrôle animalier (SPAD), à titre de fournisseur unique, sans qu'il y ait eu ajustement ou adaptation de l'offre de service aux besoins spécifiques de la Municipalité. Le conseil a également exigé du fournisseur concerné une révision de son offre de service afin qu'elle soit plus souple, équitable et proportionnelle aux besoins réels de la communauté.

9.1 Parade de tracteurs illuminés – Demande de passage sur le territoire – Autorisation

Le conseil a autorisé le passage de la parade de tracteurs illuminés sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, le 13 décembre 2025, selon les conditions de sécurité nommées à la demande. Il a également approuvé la participation du Service incendie pour aider à la sécurité, lors de l'évènement.

L'entièreté des procès-verbaux se trouve sur notre site Internet. Prendre note que le livre officiel des procès-verbaux, se trouvant au bureau municipal, a préséance sur toute autre version.

**SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2026**

Conformément à l'article 148 du *Code municipal du Québec*, avis est donné par la soussignée, Micheline Martel, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, que lors de la séance ordinaire du 18 novembre 2025, le conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot a adopté le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2026, qui se tiendront au 421, 4^e Avenue et qui débuteront à 19 h 30 :

Le 13 janvier	Le 7 juillet
Le 3 février	Le 11 août
Le 3 mars	Le 1 ^{er} septembre
Le 7 avril	Le 6 octobre
Le 5 mai	Le 3 novembre
Le 2 juin	Le 1 ^{er} décembre

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal au 421, 4^e Avenue, de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30 du lundi au jeudi ou sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot ce 19 novembre 2025.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 643-2025
RELATIF À L'OCCUPATION ET À L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**

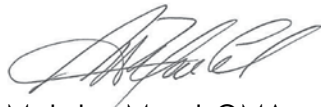
Par la présente est donné par la soussignée que lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, tenue le 2 septembre 2025, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 643-2025 intitulé « *Règlement numéro 643-2025 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments* ».

Ce projet de Règlement a pour objet, en vertu des articles 145.41 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), qu'une municipalité doit adopter un règlement sur l'occupation et l'entretien des bâtiments, lequel s'avère être utile à la réglementation d'urbanisme, notamment pour empêcher le dépérissement des bâtiments, assurer leur protection contre les intempéries et préserver l'intégrité de leur structure.

Le certificat de conformité à l'égard de ce Règlement a été émis par la MRC des Maskoutains, en date du 28 octobre 2025 et l'entrée en vigueur est émise en date du présent avis public.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit Règlement en se présentant au bureau municipal situé au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, aux heures régulières d'ouverture, ou en consultant le site Internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 30 octobre 2025.



Micheline Martel, OMA

Directrice générale et greffière-trésorière

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

Avis public est donné par la présente, par la soussignée, Micheline Martel, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, qu'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité sera tenue le 4 décembre 2025, à 18 h 30, au bureau municipal au 421, 4^e Avenue, à Sainte-Hélène-de-Bagot.

Cette séance vise principalement l'adoption du budget et du plan triennal d'immobilisation.

Cet avis est fait conformément aux articles 415 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), ainsi qu'à l'article 956, al.1 du *Code municipal du Québec*.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 6 novembre 2025.



Micheline Martel, OMA

Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC DE RÉSULTAT DE L'ÉLECTION

Municipalité : Sainte-Hélène-de-Bagot

Date du scrutin : 2 novembre 2025

Par cet avis public, madame Micheline Martel, présidente d'élection, annonce que les personnes suivantes ont été proclamées élues aux postes mentionnés ci-dessous, tel que prévu à l'article 260 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Postes	Numéro de poste	Nom de la personne proclamée élue
Maire		Réjean Rajotte
Conseillère	# 1	Hélène Dufault
Conseiller	# 2	Martin Doucet
Conseiller	# 3	Robert Chevrier
Conseiller	# 4	Pierre Paré
Conseiller	# 5	Michel Daigle
Conseiller	# 6	Daniel Plante

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 7 novembre 2025.



Micheline Martel, OMA

Directrice générale et greffière-trésorière
Et présidente d'élection



Élections municipales 2025

Félicitations à monsieur Daniel Plante, qui a été réélu par voie de suffrage le 2 novembre 2025 et assermenté le 10 novembre dernier.

Nous souhaitons que votre mandat pour la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot 2025-2029 soit exceptionnel et à la hauteur de vos attentes et qu'il soit rempli de défis positifs dans le maintien de votre vision d'amélioration des services pour la population.



Monsieur Daniel Plante, conseiller # 6

Élections municipales 2025

Suite aux élections municipales qui ont eu lieu le 2 novembre 2025, je sou mets les explications et le bilan en lien avec l'évènement. Beaucoup de citoyens ont demandé des spécifications sur le processus et les coûts reliés à la tenue d'une élection.

Les élections municipales sont tenues une fois aux quatre (4) ans. Toutefois, il y a une exception : lors d'une démission d'un membre du conseil avant la fin de son mandat et selon la date de vacance du poste, il pourrait y avoir la tenue d'une élection partielle obligatoire.

Lors de la tenue d'une élection, il est important de mentionner qu'aucun élu municipal n'a de droit de décision sur tous les aspects concernant les élections, puisque les membres du conseil seraient en conflit d'intérêts. Le processus complet est déterminé par la Loi et est régi par Élections Québec.

C'est la présidente d'élections qui a l'entière responsabilité pour et au nom de la Municipalité de la préparation, de la tenue et des suivis relativement aux élections. Cependant, il faut suivre toutes les prescriptions de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (LERM), ainsi que toutes les procédures et obligations définies par Élections Québec. Tous les aspects relatifs aux élections sont encadrés par des formulaires, des registres, des avis publics, des protocoles, des ratios et des procédures, dont la présidente d'élections a l'obligation d'application. À titre d'exemple : il y a un ratio pour calculer le nombre de bureaux de vote qui s'applique selon le nombre de personnes ayant un droit de vote, et ce, quel que soit le nombre de postes mis en candidature.

Il est également à noter que les montants relatifs aux élections sont perçus annuellement par voie de taxation en lien avec le Règlement obligatoire que la Municipalité doit adopter après chaque élection. Le montant à taxer est alors défini par le total des sommes engagées lors de la dernière élection, divisé sur une période de quatre (4) ans à parts égales pour la planification de la prochaine élection, et ce, jusqu'à l'atteinte d'un montant maximal. Dans l'éventualité où le montant maximal serait atteint, alors la Municipalité cesserait la taxation relative au Fonds des élections, jusqu'à la prochaine élection.

À titre indicatif :

- Les dépenses des dernières élections de 2021 s'élevaient au montant de 27 000 \$;
- Le Fonds de réserve des élections de la Municipalité est actuellement de 36 000 \$.

Bilan des dépenses pour l'élection 2025	
Personnel administratif et l'ensemble du personnel électoral, ainsi que la livraison de porte à porte à cause de la grève de la poste, incluant salaire et charges social (préparatifs d'élection, 2 jours de vote et suivis)	30 085 \$
Imprimeur externe et fournitures de bureau	4 259 \$
Repas personnel vote par anticipation et jour du vote	630 \$
Total des dépenses pour l'élection 2025	34 974 \$

Si vous avez des questions complémentaires sur le fonctionnement des élections, la directrice générale, agissant également à titre de présidente d'élections, accompagne le conseil à chaque séance ouverte au public et demeure disponible pour y répondre.



Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière et
Présidente d'élections



OFFRE D'EMPLOI

(S'adresse aux hommes et aux femmes)

ADJOINTE ADMINISTRATIVE À LA COMPTABILITÉ DANS L'OBJECTIF D'ÉVOLUER VERS LE POSTE DE DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE

L'adjointe administrative à la comptabilité doit assurer les opérations comptables au quotidien et soutenir la direction générale adjointe dans tous les aspects comptables et financiers.

TRÈS IMPORTANT : L'employée doit avoir la volonté et le potentiel d'apprendre l'ensemble des tâches comptables et financières dans les prochaines années, par des formations à l'interne, dans l'objectif de remplacer la direction générale adjointe lors de son départ à la retraite.

DESCRIPTION DE TÂCHES RÉSUMÉES

- Préparer les données financières nécessaires au conseil, dont les comptes payés et à payer ainsi que les rapports budgétaires;
- En apprentissage, assumer la responsabilité partagée des activités de gestion financière et comptable en soutien à la direction générale adjointe;
- Rassembler des données financières et préparer des rapports périodiques et particuliers;
- Faire l'entrée et les paiements de factures, les encaissements de taxes et autres revenus, facturer les comptes à recevoir et faire les paies hebdomadaires;
- Aider à la préparation des budgets et des états financiers;
- Apprendre à effectuer la gestion régulière des comptes à recevoir et à payer, des paies, des rapports TPS/TVQ et des remises gouvernementales;
- Faire les remplacements à la réception, lors d'absence;
- Effectuer toute autre tâche à la demande de la direction générale.

EXIGENCES

- Diplôme d'études professionnelles ou collégiales en finances, comptabilité ou administration;
- Expérience pertinente de deux ans en comptabilité;
- Grande motivation à évoluer pour le poste de direction générale adjointe;
- Connaissance de la comptabilité municipale et du logiciel CIM, un atout;
- Bonne connaissance de la suite Office;

CONDITIONS DE TRAVAIL

Salaire selon les conditions de travail entre 20,45 \$ et 26,84 \$. Salaire à discuter selon expérience et compétence.

35 heures par semaine, en présentiel, du lundi au jeudi.

Régime de retraite et assurances collectives.

ENTRÉE EN FONCTION

Entrée en fonction en janvier 2026.

Faites parvenir votre curriculum vitae **au plus tard le 7 décembre 2025**, à l'adresse suivante : dg@sainte-helenedebagot.com.

EN 2026, AFFICHEZ VOTRE ENTREPRISE DANS

Le Bagotier



JOURNAL IMPRIMÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

Communiquez avec
Brigitte Gendron
Technicienne administrative

450 791-2455, poste 2340
info@sainte-helenedebagot.com

POINTS DE DISTRIBUTION DU JOURNAL MUNICIPAL LE BAGOTIER DURANT LA GRÈVE DE POSTES CANADA

En raison de la grève chez Postes Canada qui nous empêche de livrer le journal municipal *Le Bagotier* de porte-à-porte, la Municipalité a mis des exemplaires disponibles aux endroits suivants :

- Au bureau municipal, au 421, 4^e Avenue;
- Au centre communautaire, dans le hall d'entrée, au 421, 4^e Avenue;
- Au chalet des loisirs, au 400, 2^e Rue;
- À la bibliothèque municipale, au 670, rue Principale;
- Au BMR de Sainte-Hélène, au 655, rue Principale;
- Au presbytère, au 670, rue Principale;
- À l'église, la journée de la messe, au 650, rue Principale;
- Caisse Desjardins de Sainte-Hélène, au 385, rue Couture;
- Au Resto 152, au 545, 3^e Rang.



Les éditions du journal municipal *Le Bagotier* sont également disponibles en format numérique, sur notre site Internet au www.sainte-helenedebagot.com, sous l'onglet *Découvrir / Journal Le Bagotier*.

SI VOUS AVEZ DES VERSEMENTS DE TAXES EN SOUFFRANCE

IMPACTS POUR DES TAXES MUNICIPALES IMPAYÉES

Les taxes municipales de l'année 2025 doivent être payées en totalité avant le 31 décembre 2025. Si des dossiers indiquent des retards de paiement en début d'année 2026, des procédures sont alors prévues par la Loi pour que le Conseil municipal enclenche le processus de mise en vente des immeubles dont les taxes ne sont pas payées.

Le Conseil adoptera une résolution, en début d'année 2026, afin de transmettre la liste des propriétés accusant un retard dans le paiement des taxes de l'année 2025, pour autoriser la MRC à procéder à la mise en vente aux enchères, tel qu'il est prévu par la Loi.



Afin d'éviter cette situation ainsi que les frais qui y sont rattachés, il est important de faire **le paiement des taxes municipales de l'année 2025 avant le 31 décembre 2025**.

En ce qui concerne les avis de mutation ainsi que les taxations supplémentaires transmises durant l'année, vous devez respecter les dates d'échéance mentionnées sur les coupons de vos factures afin d'éviter une mise en vente de l'immeuble.

Si vous éprouvez des difficultés financières, vous pouvez consulter votre créancier hypothécaire car des mesures sont généralement prévues à l'acte hypothécaire pour les impôts fonciers.

Nous vous remercions de votre collaboration!



BUREAU MUNICIPAL FERMÉ

Veuillez prendre note que le bureau municipal sera fermé pour les vacances des fêtes du lundi 22 décembre 2025 au 2 janvier 2026 inclusivement. Nous serons de retour le lundi 5 janvier 2026.



“ La prochaine séance du conseil sera tenue le 2 décembre 2025 au 421, 4^e Avenue. ”

“ Une séance extraordinaire sera tenue le 4 décembre 2025, à 18 h 30, au 421, 4^e Avenue :
- Budget, PFI et taxation 2026 ”

AVIS PUBLIC

Pour consulter les Avis publics :

- ➔ 421, 4^e Avenue (bureau municipal)
- ➔ 400, 2^e Rue (chalet des loisirs)
- ➔ www.sainte-helene-de-bagot.com (onglet AVIS PUBLICS)

VACCINATION À SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

4 décembre 2025 - De 13 h 30 à 19 h 30

Chalet des loisirs : 400, 2^e Rue

Vous êtes fait fort.

Mais les virus aussi.

Faites-vous vacciner
contre la **grippe**
et la **COVID-19**.

**Vous êtes plus à risque
de complications si vous :**

- avez 65 ans et plus ;
- êtes enceinte ;
- avez le diabète ;
- avez un système
immunitaire affaibli ;
- avez une maladie du cœur,
des poumons ou des reins.

La vaccination,
la meilleure protection

Informez-vous et prenez rendez-vous.
Québec.ca/CampagneVaccination



Votre
gouvernement

Québec

Sur rendez-vous seulement à :
ClicSante.ca ou
au **1 877 817-5279**.



Prévention des incendies

LE PREMIER RESPONSABLE C'EST TOI !

CONSEILS POUR LE TEMPS DES FÊTES



ARBRE DE NOËL

- Installez votre sapin naturel ou artificiel loin d'une source de chaleur (plinth électrique, chaufferette, foyer, etc.).
- Placez le sapin naturel dans un récipient rempli d'eau et arrosez le pied de l'arbre tous les jours.
- Choisissez un sapin artificiel plutôt qu'un sapin naturel pour diminuer les risques d'incendies.



LUMIÈRES DÉCORATIVES

- Choisissez des lumières homologuées CSA ou ULC. Vérifiez si elles sont en bon état et installées selon les directives du fabricant.
- Éteignez-les la nuit ou avant de quitter votre résidence.



BOUGIES

- Placez vos bougies sur une surface stable et loin de toute matière inflammable.
- Gardez-les hors de la portée des enfants et des animaux.
- Éteignez toutes les bougies avant de quitter une pièce ou votre domicile.



CUISINE DES FÊTES

- Surveillez constamment les aliments qui cuisent.
- Ne rangez pas d'objets dans le four ou sur la surface de cuisson.
- Éloignez les enfants de la cuisinière.
- Prenez soin de bien éteindre les appareils de cuisson avant de quitter la pièce ou votre domicile.



BRÔLEUR À FONDUE

- Posez le brûleur sur une surface stable qui supporte la chaleur.
- Ne le remplissez jamais lorsqu'il est chaud. Utilisez plutôt un second brûleur.
- Privilégiez un poêle à fondue électrique.



RALLONGES ÉLECTRIQUES

- Utilisez des cordons de rallonge homologués CSA ou ULC.
- Ne surchargez pas le circuit électrique. Utilisez plutôt une barre d'alimentation.
- Remplacez tout cordon endommagé ou dégageant de la chaleur.



APPAREIL DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE PORTATIF

- Branchez l'appareil directement dans la prise.
- Utilisez toujours un appareil homologué CSA ou ULC.
- Éteignez-le la nuit ou avant de quitter votre résidence.



SORTIES ET VOIES D'ACCÈS

- Déneigez vos sorties, vos balcons, votre terrasse et vos fenêtres après chaque chute de neige.
- Assurez-vous que les voies d'accès menant à ces sorties sont dégagées.



CENDRES CHAUDES

- Laissez refroidir les cendres chaudes dehors dans un contenant métallique muni d'un couvercle en métal.
- Attendez au moins sept jours avant de les transvider dans le bac à déchets.

SI-043 (2019-11)

En collaboration avec votre service de sécurité incendie

[Québec.ca/prevention-incendies](https://quebec.ca/prevention-incendies)

La municipalité VOUS INFORME



RAPPEL IMPORTANT

Plusieurs informations sont diffusées chaque mois par Facebook : **Municipalité de Sainte-Hélène de Bagot**, ainsi que par l'infolettre à laquelle vous devez vous abonner par le biais de notre site Internet : www.sainte-helenedebagot.com. La publication du Bagotier est mensuelle à raison de 10 fois par an, donc il ne peut contenir toutes les informations.

INTERDICTION DE STATIONNER EN PÉRIODE HIVERNALE

Selon l'article 5.8 du Règlement 614-2023 :

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur la voie publique entre 00 h 00 (minuit) et 7 h, du 1^{er} novembre au 31 mars inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la municipalité.

La présente interdiction est levée pour les dates suivantes : les 24, 25, 26, et 31 décembre ainsi que les 1^{er} et 2 janvier de chaque année.

DÉNEIGEMENT

Neige

Il est interdit de souffler ou de pousser de la neige sur les trottoirs, dans les rues ou dans les fossés. Vous devez garder la neige sur vos propriétés.

Matières résiduelles

Chaque année, certains résidents mettent leurs bacs sur le trottoir ou dans la rue et cela nuit considérablement au déneigement.

Les bacs d'ordures, de recyclage et de compostage doivent être mis à la limite de votre terrain à un mètre du trottoir, de la courbe de béton ou de l'asphalte.

BALISES

Ne pas mettre de balises ou piquets dans l'emprise de la Municipalité, car cela nuit au déneigement.

MON BAC TOUT L'HIVER SANS AUCUN SOUCI

FRÉQUENCE DES COLLECTES

De décembre à mars, la collecte se fait une fois par mois.

TRUCS POUR QUE LA MATIÈRE NE RESTE PAS COLLÉE AU BAC

- Tapisser le fond du bac avec plusieurs épaisseurs de papier journal;
- Doubler le bac avec un grand sac à feuilles en papier brun (vendus en quincaillerie).

COMMENT PROFITER DU BON TEMPS JUSQU'AU BOUT !

Photo prise pendant une partie de pickleball, le 30 octobre à 8 h 15, à 5 degrés.

Nous tenons à remercier tous les citoyens actifs de nous motiver à toujours faire plus et mieux pour la communauté.



RETOUR DES CLÉS DE TENNIS ET DE PICKLEBALL

La saison de tennis et de pickleball extérieur est terminée. Vous aviez jusqu'au jeudi 6 novembre pour rapporter votre clé afin qu'on vous remette votre dépôt de 20 \$. Si vous ne l'avez pas encore fait, voici les options qui s'offrent à vous :

- Présentez-vous au bureau municipal lors des heures d'ouverture habituelles;
- Déposez la clé dans la boîte aux lettres extérieure sécurisée du bureau municipal qui se trouve au centre communautaire, au 421, 4^e Avenue.

Pourquoi il est important de rapporter sa clé?

Parce qu'il coûte cher d'en faire refaire d'autres et parce qu'en bout de ligne, c'est le citoyen qui paye pour des frais inutiles qu'on peut éviter.

Merci de rapporter votre clé!



LOCATION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES – RÈGLEMENT 611-2023

LOCATION DE SALLES	TARIFS AVANT LES TAXES APPLICABLES				
	RÉSIDENT			NON-RÉSIDENT	
	Jour complet	Prix par heure, maximum 2 h	Période de 4 h	Jour complet	Période de 4 h
Centre communautaire (gymnase)	350,00 \$	40,00 \$	150,00 \$	437,50 \$	187,50 \$
Chalet des loisirs	250,00 \$	35,00 \$	125,00 \$	312,50 \$	156,25 \$
Grande demi-salle - Chalet	Non disponible	30,00 \$	100,00 \$	Non disponible	125,00 \$
Petite demi-salle - Chalet	Non disponible	25,00 \$	75,00 \$	Non disponible	93,75 \$
Montage, démontage et ménage de la salle	Tarif de 35 \$ de l'heure, par homme, avant les taxes applicables				

INFRASTRUCTURES SPORTIVES	TARIFS AVANT LES TAXES APPLICABLES				
	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT	INFRASTRUCTURES	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
Patinoire	40,00 \$	50,00 \$	Terrain pickleball	20,00 \$	25,00 \$
Terrain de baseball	30,00 \$	37,50 \$	Dek hockey	25,00 \$	31,25 \$
Terrain de volley-ball	25,00 \$	31,25 \$	Skate park	20,00 \$	25,00 \$
Terrain de soccer	25,00 \$	31,25 \$	Jeu de pétanque	10,00 \$	12,50 \$
Terrain de tennis	20,00 \$	25,00 \$			

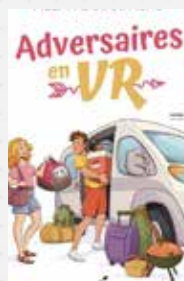
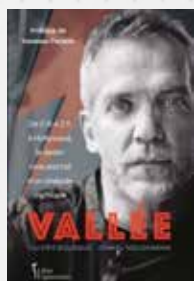
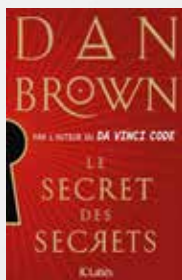
POUR INFORMATION : Martine Lupien 450 791-2455, poste 0 ou mun@sainte-helenedebagot.com



670, rue Principale
450 791-2455, poste 2300

Mercredi : 19 h à 21 h
Samedi : 9 h 30 à 11 h 30

NOUVEAUTÉS



VOICI L'HORAIRE DU TEMPS DES FÊTES :

La Bibliothèque sera
fermée les mercredis
24 et 31 décembre
et ouverte les samedis
20 et 27 décembre
ainsi que le 3 janvier.

GUIGNOLÉE

de Ste-Hélène

— EN COLLABORATION AVEC LA PAROISSE STE-HÉLÈNE—

La collecte sera effectuée par des bénévoles qui seront identifiés et qui passeront en voiture de porte en porte.

Un ramassage de dons sera aussi possible à nos 2 stations :
au Bonichoix et au sous-sol de l'église.

PORTE À PORTE

6 DÉCEMBRE
DE 9 H À MIDI

APPORTEZ VOS DONS
AU BONICHOIX OU À LA SACRISTIE
DE L'ÉGLISE (PORTE DE CÔTÉ)

TOUS LES VENDREDIS
DE 9 H À MIDI

Pour les citoyens qui recevront la visite de la Guignolée, voici quelques idées pour bonifier votre don :



Les dons en argent (\$)

Permettent d'offrir des bons d'épicerie pour l'achat de produits frais



Collations

Biscuit, noix, fruit séché, article pour la boîte à lunch



Produits nettoyants

Savon à vaisselle, nettoyant tout usage, savon à linge



Produits d'hygiène personnelle

Savon, shampoing et revitalisant, déodorant, papiers-mouchoirs, papier de toilette, serviette hygiénique, brosse à dent et dentifrice



Conserves | Bien vérifier les dates !

Soupe, fruit, légume, viande, poisson, beurre d'arachide/noix

Les citoyens qui aimeraient faire un don mais qui seront absents sont invités à laisser la nourriture dans des boîtes ou des sacs clairement identifiés « Guignolée », bien en vue sur le pas de leur porte afin que les bénévoles puissent les récupérer.

BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

Nous sommes à la recherche de bénévoles pour ramasser les dons. Ça vous intéresse ?

PANIER DE NOËL

À l'approche des Fêtes, les personnes dans le besoin qui aimeraient recevoir un panier de Noël peuvent en faire la demande avant le 5 décembre.

Communiquez avec monsieur Bruno Raymond au 450 513-0829.

Entre Hélénois et Hélénoises, c'est tout naturel de s'entraider!
Soyons généreux sans « faim »!

AVIS DE RECHERCHE

**Bénévoles recherchés
pour déneiger et
arroser la patinoire à
Sainte-Hélène-de-Bagot**

**Communiquer
Charles Gaucher
450 791-2455, poste 2260**



INFO-LOISIRS

Sainte-Hélène
au  de l'action!

INSCRIPTION



Pour vous inscrire, rendez-vous sur le site Internet de la Municipalité au www.sainte-helenedebagot.com dans la section *Loisir et vie communautaire*, sous l'onglet *Activités et Inscriptions*. Nous vous invitons à créer votre compte et bien vouloir suivre les instructions pour vous inscrire.



RECHERCHE PROFESSEUR-E DE DANSE ET/OU ZUMBA FITNESS SESSION HIVER 2026

Nous sommes à la recherche d'un ou d'une professeur-e dynamique et passionné-e pour enseigner la danse Hip Hop, Zumba et/ou Tabata les mercredis soirs au chalet des loisirs (400, 2^e Rue) en remplacement d'un congé de maternité pour l'année 2026.

Intéressé-e ?

Écrivez-nous à l'adresse suivante :
loisir@sainte-helenedebagot.com

SESSION HIVER 2026

ATELIERS DE CRÉATIONS ARTISTIQUES 3 À 6 ANS

Lors des ateliers, les enfants seront appelés à laisser libre cours à leur créativité, le tout dans un cadre et thème défini par l'animatrice.

Le premier atelier débutera le dimanche 18 janvier.

Horaire : Les dimanches de 10 h à 11 h

- Atelier Cuisine : 18 janvier
- Atelier St-Valentin : 8 février
- Atelier Pâques : 29 mars
- Atelier fête des mères : 26 avril
- Atelier fête des pères : 31 mai

Lieu : Bibliothèque (670, rue Principale)

Coût : 5 \$ par atelier

Inscription obligatoire.

Places limitées à 8 enfants par atelier.

Information : Iskra Damyanova au nakova.iskra@gmail.com

Inscription : Via la plateforme Qidigo dès le lundi 5 janvier

BASKET-BALL 9 À 14 ANS

Matches amicaux de basket-ball libre mixte pour les 9 à 14 ans.

La session débutera le vendredi 23 janvier.

Horaire : Les vendredis de 18 h 30 à 20 h 30

Lieu : Gymnase du centre communautaire
(421, 4^e Avenue)

Coût : 4 \$ à la carte (résident)
5 \$ à la carte (non-résident)

Paiement : En argent comptant sur place

Durée : 12 semaines, **sauf le 6 mars**

Équipement : Chaussures de sport de rechange
OBLIGATOIRES

Information : Stéphanie Beaumier au 450 381-6644

Inscription : Sur place

Les loisirs EN MOUVEMENT



Nous préparons notre prochaine session d'activités et nous aimerions savoir ce qui VOUS intéresse.

Quelles activités aimeriez-vous voir ?

Quels cours ou ateliers rêvez-vous de suivre ?

Partagez vos suggestions en envoyant un courriel à loisir@sainte-helenedebagot.com

Aidez-nous à créer une programmation variée, inspirante et faite pour vous!

LIGUE DE BADMINTON POUR ADULTE



**La session débutera le lundi 12 janvier
et le jeudi 15 janvier.**

Horaire : Lundi de 18 h 30 à 20 h 30
(badminton récréatif et pickleball)
(Début : Lundi 12 janvier)
Jeudi de 18 h 30 à 21 h 30
(badminton compétitif)
(Début : Jeudi 15 janvier)

Lieu : Gymnase du centre communautaire
(421, 4^e Avenue)

Coût : 40 \$ / session (Résident)
50 \$ / session (Non-résident)
Payable en argent comptant ou par chèque.

Durée : 15 semaines, **sauf le 2 et le 5 mars**

Information :

Olivia Bourque au 450 791-2455, poste 2310

Inscription au gymnase :

Les 12 et 15 janvier de 18 h 30 à 20 h 00

JE GARDE LA FORME (60 ANS ET PLUS)



Un cours de groupe en atelier qui vous permet de développer et/ou de garder vos capacités physiques en général. Il est adapté selon les besoins des participants.

La session débutera le mardi 6 janvier.

Horaire : Les mercredis de 8 h 30 à 9 h 20

Lieu : Chalet des loisirs (400, 2^e Rue)

Coût : 130 \$ / 10 semaines

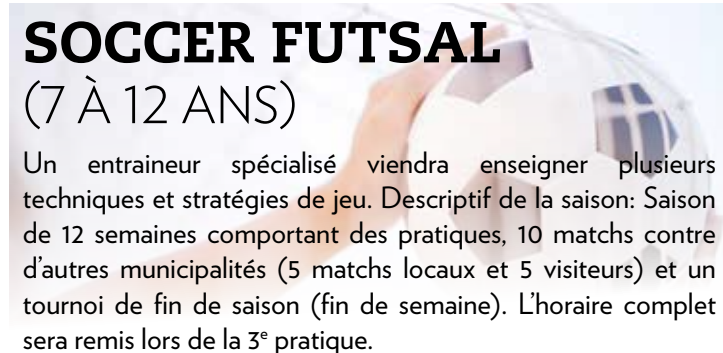
Équipements : Chaussures de sport, tapis, élastique
et bouteille d'eau

Information et inscription :

Anabel Ménard au 450 261-6104 ou par courriel

anabelmenard@hotmail.com

SOCGER FUTSAL (7 À 12 ANS)



Un entraîneur spécialisé viendra enseigner plusieurs techniques et stratégies de jeu. Descriptif de la saison: Saison de 12 semaines comportant des pratiques, 10 matchs contre d'autres municipalités (5 matchs locaux et 5 visiteurs) et un tournoi de fin de saison (fin de semaine). L'horaire complet sera remis lors de la 3^e pratique.

La session débutera le mercredi 28 janvier.

Horaire : Les mercredis de 18 h 30 à 19 h 30 (U9) -
(2016-2017-2018)
Les mercredis de 19 h 30 à 20 h 30 (U12) -
(2013-2014-2015)

Lieu : Gymnase du centre communautaire
(421, 4^e Avenue)

Coût : 90 \$ / 12 semaines incluant les matchs,
sauf le 4 mars

Matériel : Chaussures d'intérieur pour faire du sport
et protège-tibias obligatoires.

Information : Académie des Légendes au 450 792-2426
ou à academielegendes@hotmail.com

Inscription : Via la plateforme Qidigo dès le lundi 5 janvier



COURS DE DANSE EN LIGNE

Initiation à la danse en ligne country pour ceux qui veulent vivre les soirées typiques country.

• NOVICE ET DÉBUTANT

La session débutera le lundi 12 janvier et le mardi 13 janvier.

Horaire : Les lundis de 19 h à 21 h (Novice 3 & 4)
Les mardis de 19 h à 21 h (Débutant 1 & 2)

Coût : 150 \$

Durée : 15 semaines

COURS DE DANSE EN LIGNE - À LA CARTE

• RETOUR EN PISTE

Cours de danse en ligne country à la carte, ouvert à tous les niveaux pour ceux et celles qui souhaitent apprendre les danses enseignées dans les dernières années.

La session débutera le jeudi 15 janvier.

Horaire : Les jeudis de 19 h à 21 h

Dates : 15 et 29 janvier, 12 février, 19 mars, 2, 16 et 30 avril

Coût : 15 \$ par cours

Lieu : Chalet des loisirs (400, 2^e Rue)

Équipement : Bottes ou chaussures d'intérieur
OBLIGATOIRES

Paieement : Payable en argent comptant
ou par virement bancaire à l'adresse
courriel joubail2@gmail.com

Inscription : Jonathan Baillargeon à joubail2@gmail.com

Information : Jo Baillargeon sur Facebook, la page
Facebook JB Linedance ou par courriel
à joubail2@gmail.com



RETOUR SUR LE PARTY D'HALLOWEEN 2025

Le 25 octobre dernier, le Comité des loisirs de Ste-Hélène-de-Bagot a organisé une soirée d'Halloween pour les ados et les adultes.

Malgré tous les efforts investis, seulement 25 personnes y ont pris part. C'est avec déception que nous annonçons qu'il n'y aura pas d'autre édition de cette activité. Chaque événement local existe grâce à des bénévoles qui y mettent du cœur et de leur temps, mais surtout grâce à vous citoyens qui y participer. Sans votre présence, les activités s'éteignent une à une. Si nous voulons garder un village vivant, animé et tissé serré, il faut que chacun y mette un peu du sien.

Merci à ceux et celles qui étaient présents. Votre présence fait toute la différence.

PRÉSERVONS NOS RESSOURCES, UNE VISITE GRATUITE À LA FOIS !

**RÉDUISEZ VOTRE CONSOMMATION D'EAU À LA MAISON —
TOUT EN AMÉLIORANT VOTRE CONFORT ET EN DIMINUANT
VOTRE CONSOMMATION D'ÉNERGIE.**

RECEVEZ GRATUITEMENT :

- 💧 Une pomme de douche à débit réduit
- 💧 Un aérateur de robinet
- 🔧 Ainsi qu'une trousse écoénergétique complète

DE PLUS :

- 👉 Bénéficiez de conseils personnalisés de nos experts
- 👉 Recevez des menus travaux gratuits pour optimiser votre consommation d'énergie

AVEC LE PROGRAMME

ÉCONO
LOGIS 



Pour vous inscrire
1 844 303-7333
expertbatiment.ca/econologis

ÉCONO
LOGIS 


EXPERTBÂTIMENT.CA

EXPERTBÂTIMENT est le prestataire de services choisi par appel d'offres
par le gouvernement du Québec pour offrir le programme Éconologis.

FANTASTIK'EAU! - MISSIONS 7 ET 8 : DANS L'EAU CHAUDE ET QUIZ SUR LA CONSOMMATION D'EAU

JÉRÉMIE LAROUCHE prend part à l'aventure Fantastik'eau! Humoriste, vulgarisateur scientifique, Youtuber et animateur de l'émission de télévision jeunesse « Pas plus bêtes que nous », Jérémie est aussi passionné par la cause de l'eau.

Prêts pour des missions EAUTES en couleur?



Vidéo 1 : <https://youtu.be/3dXRpo2f1BU> | Vidéo 2 : <https://youtu.be/vMTRNyIC7lw>

L'expérience Fantastik'eau est également disponible dans les écoles primaires. Vous pouvez télécharger et imprimer ces activités pédagogiques pour réaliser encore plus d'expériences sur l'eau en famille :

Lien : <https://cieau.org/fantastikeau-ecole/>

RÉGIE INTERMUNICIPALE d'Acton et des Maskoutains

Fermeture hâtive possible selon les conditions météorologiques

30 novembre

FERMETURE DES ÉCOCENTRES

De retour au printemps 2026!

Exemples de matières acceptées :

Écocentre

- Résidus d'origine résidentielle seulement
- Sur présentation d'une preuve de résidence

Modalités des écocentres et autres informations : www.riam.quebec
450 774-2350

Novembre - 2025

CALENDRIER COLLECTES

① Déchet ② Recyclable ③ Organique ④ Férié
○ Collecte des résidus domestiques dangereux ○ Collecte des gros rebuts

NOVEMBRE							DÉCEMBRE						
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S
						1	1	②	3	4	5	6	
2	3	④	⑤	6	7	8	7	8	⑨	⑩	11	12	13
9	10	⑪	⑫	13	14	15	14	15	⑬	17	18	19	20
16	17	⑮	⑯	20	21	22	21	22	⑰	24	⑳	26	27
23	24	⑳	㉑	27	28	29	28	29	㉒	31			

DISTRIBUTION DU CALENDRIER DES COLLECTES 2026

Le calendrier des collectes 2026 se retrouvera dans le journal Le Clairon en décembre 2025. Surveillez-le.

Lorsque la version électronique sera disponible, la Municipalité la mettra sur son site Internet sous l'onglet *Environnement / Matières résiduelles et installations septiques*.

Des copies papier seront disponibles au bureau municipal vers la fin janvier 2026.



Sainte-Hélène-de-Bagot

À vos agendas :

Souper de Noël (invitation à toute la population) :

- Date : Samedi le 6 décembre 2025
- Lieu : Chalet des loisirs, au 400, 2^e Rue, Sainte-Hélène-de-Bagot
- Menu : Repas traditionnel des fêtes servi à 18 h 00. Apportez votre vin.
- Coût : 35 \$ par personne
- Soirée : Musique et danse avec Pierre Armstrong, D.J.
- Aucun billet en vente à la porte. Possibilité de réserver une table à l'achat de 6 billets ou plus (table de 8 personnes maximum).
- Réservation avant le 1er décembre 2025. Veuillez contacter :
 - Gisèle Laliberté : 450 791-0304
 - Lise Laferrière : 450 791-2629
 - Jocelyne Jodoin : 450 791-0105
 - François Demeule : 450 230-0085

On vous attend en grand nombre!

Dîner conférence : L'activité reprendra le 8 janvier 2026.
Sujet : La santé auditive. Conférencier : Dominic Rivard, audi-prothésiste.

Bons préparatifs pour la période des fêtes.



ANNIVERSAIRES MOIS DE DÉCEMBRE



Mme Sylvie Vachon	01
Mme Lucie Fillion	01
M. Germain Lussier	02
Mme Sylvie Leclerc	05
Mme Nancy Spinola	07
Mme Lyne Beauregard	07
Mme Johanne Gaudet	09
M. Mario Senez	10
M. Michel Raymond	12
M. Réal Laramée	13
Mme Carole Bourget	15
Mme Laurette Forest	17
Mme Pauline Gaudet	23



ANNIVERSAIRES MOIS DE JANVIER



M. Sylvain Houle	01
M. Sylvain Lamoureux	04
M. Guy Gadbois	05
Mme Hélène Chicoine Girard	06
Mme Cécile Chabot	09
Mme Henriette Sénéchal	15
Mme Diane Hébert	18
Mme Lisette Desroches	22
M. Jean-Guy Petit	23
Mme Lise-Raymonde Malenfant ...	23
M. Daniel Belval	29

QU'EST-CE QUE LE TEST DE DÉVELOPPEMENT GÉNÉRAL (TDG)

De nombreuses personnes souhaitent accéder à la formation professionnelle sans avoir complété leur 4^e secondaire ou obtenu leur diplôme d'études secondaires (DES). Le test de développement général (TDG) offre une voie alternative rapide et accessible.

Ce test évalue les compétences générales nécessaires pour réussir en formation professionnelle. Il peut permettre un accès direct à certains programmes, comme le transport par camion. D'autres formations, comme le secrétariat, exigent en plus des préalables du secondaire (ex. : 3^e secondaire en français, 2^e en anglais).

Le TDG comprend 100 questions à choix multiples réparties en cinq volets : raisonnement mécanique, science, résolution de problème, compréhension de l'écrit et maîtrise de la langue.

Gratuit pour les résidents des MRC des Maskoutains et d'Acton, le test se passe au Centre d'éducation des adultes Saint-Hyacinthe-Acton, situé au 2495, boulevard Laframboise à Saint-Hyacinthe. Lors de l'inscription, une conseillère vous accompagne pour répondre à vos questions et vous orienter selon vos objectifs.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour une prise de rendez-vous ou pour plus d'informations.

Audrey Gatineau,
conseillère en information scolaire et professionnelle
audrey.gatineau@cssh.qc.ca | 450 773-8401, poste 6731



SARCA
Saint-Hyacinthe – Acton

LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT



- **Bureau municipal**
421, 4^e Avenue, 2^e étage
Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec) J0H 1M0
450 791-2455 • mun@sainte-helene-de-bagot.com
Site Internet : www.sainte-helene-de-bagot.com
Heures d'ouverture : lundi au jeudi
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
- **Centre communautaire**
421, 4^e Avenue
- **Chalet des loisirs**
400, 2^e Rue
- **Bibliothèque**
670, rue Principale, entrée par la 6^e Avenue

PARTENAIRES PUBLICS ET PARAPUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ ET SERVICES AUX CITOYENS

- **Société Protectrice des Animaux de Drummond (S.P.A.D.)** : 1 855 472-5700 • www.spadrummond.com
- **Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains** : 450 774-2350 • www.riam.quebec
Écocentres : 450 774-2350
- Saint-Hyacinthe : 1880, rue Brouillette
- Acton Vale : 68, rue Noël-Lecomte
- **Sûreté du Québec** : 450 778-8500
- **MRC des Maskoutains** : 450 774-3141 • www.mrcmaskoutains.qc.ca
(Service d'évaluation, Programme de rénovation, Patrimoine, Cours d'eau, Bandes riveraines, Bassin versant, Famille, Développement social et développement rural, Urbanisme, Permis pour les boisés, etc.)
Transport adapté : 450 774-8810
Transport collectif : 450 774-3173
Développement économique / Saint-Hyacinthe Technopole : 450 774-9000
- **Bureau de poste de Saint-Liboire** : 450 793-4188
Comptoir de service postal de Sainte-Hélène-de-Bagot : 450 791-2666 • 655, rue Principale
- **Centre de services scolaires de Saint-Hyacinthe** : 450 773-8401
École Plein-Soleil : 450 773-1237
SARCA : 450 773-8401, poste 6731

PARTENAIRES DU MILIEU POUR LA COMMUNAUTÉ

- **FADOQ** : 450 791-0105
- **Aide aux aînés** :
RADAR (Écoute) : 1 877 658-8509
IMAGES (Maltraitance, détresse et soutien) : 450 502-4395
- **Paroisse et fabrique Sainte-Hélène** : 450 791-2480
Aide alimentaire : 450 513-0829
- **UPA, Ligne travailleurs étrangers temporaire** : 1 888-454-3998

VOS DÉPUTÉS

André Lamontagne, député de l'assemblée nationale du Québec : 1-800-969-3793



Simon-Pierre Savard-Tremblay, député de la Chambre des communes du Canada : 450 771-0505

LES DIFFUSEURS SUR LE TERRITOIRE

Note : Vous devez communiquer avec les compagnies directement pour savoir lesquelles sont disponibles à votre adresse et pour connaître leurs services.

- **Câblevision** : 1 800 567-6353
- **Maskatel** : 1 877 627-5283
- **Télébec** : 1 888 835-3232
- **Cogeco** : 1 866 921-5792
- **Sogetel** : 1 866 764-3835



Abattoir
L.G. HÉBERT
et fils

Achats de truies et mâles de réforme

Antonio Filice et Mario Côté
Propriétaires
450 791-2630

428, rue Hébert
Ste-Hélène-de-Bagot



Yves Marois
819 313-0108
ctb@vallieresasphalte.com
vallieresasphalte.com

PAVAGE COMMERCIAL & INDUSTRIEL

Pour un service de qualité à bon prix,
contactez-nous pour vos réalisations extérieures.

OFFRE D'EMPLOI

PLUSIEURS POSTES DISPONIBLES!

NOS DIFFÉRENTES SUCCURSALES:



- 546 rang 3 (Ste-Hélène de Bagot)
- 3295 boul. Laframboise (St-Hyacinthe)
- 4200 Bernard-Pilon (St-Mathieu de Beloeil)
- 1901 Raymond Blais (Ste-Julie)
- 615 Sir Wilfrid-Laurier (Beloeil)
- 181 Boul. de Mortagne (Boucherville)

LES ENTREPRISES ÉRIC MARCHAND




Salon toilettage Caniya
Sainte-hélène-de-bagot

Prenez-moi en photo
Pour prendre rendez-vous

(514)823-8910

mardi au samedi de 10h à 21h



RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - AGRICOLE

DAVID FLUET
MARTIN FLUET | PROPRIÉTAIRES

450 888-1313
780, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot
www.dfcoffrages.com

TRAVAUX
DE BÉTON

STRUCTURE
D'ACIER

CHARPENTE
DE BOIS

RBQ 8335-0868-42



**ENTREPRENEUR
ÉLECTRICIEN
AGRICOLE**

SERVICES SPÉCIALISÉS REMO

COMMERCIAL & RÉSIDENTIEL

450 791-2209 REMO KESSELRING

servicesspecialisesremo@hotmail.com

305, 5^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot



Judith Racicot

jracicot@lussierchevrolet.com

450 778-1112 poste 260
Cell. : 450 278-2697

SUIVEZ-NOUS SUR 

RBQ 8348-4337-09

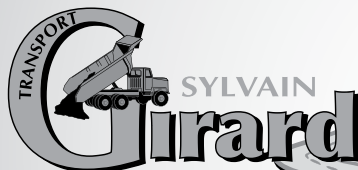
CONSTRUCTION
PROY
QUALITÉ SERVICE

450 791-2221
PATRICK ROY, président

Projet clé en main

- Pose de portes et fenêtres
- Revêtement extérieur
- Gestion de projet
- Projet domiciliaire
- Garantie Maison Neuve
- Installation de murs et de planchers préfabriqués

865, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0



Service professionnel et courtois



TRANSPORT

EN VRAC | Sable, Pierre ou Terre tamisée | Site de dépôt (béton et asphalte)
ÉPANDAGE DE CHAUX | Calciq-magnésienne-dolomitique | Service de GPS
LIQUIDE | Eau potable : Résidentiel (piscine, réservoir, puits...)
Agricole (bétail, lavage...)

NOUVEAU

Services de location

- Bulldozer
- Bouteur compacteur
- Excavatrice

1-800-463-0346 • www.transportsylvaingirard.com • transport_s.girard@hotmail.ca



SERVICE MÉCANIQUE
POUR VÉHICULES LOURDS

MAGASIN DE CHROME

SERVICE DE LAVAGE

SERVICES D'URGENCES
ROUTIÈRES 24/7

REMORQUEUSE ET UNITÉ DE SERVICE

549 3^e RANG
STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
JOH 1M0

450 791-2122



Kiosque à la ferme





Ouverture Juin 2025

Des fruits et légumes cultivés
localement seront disponibles
en libre-service directement à la
ferme

La petite Savoie
FERME MARAÎCHÈRE

La Petite Savoie Ferme maraîchère




Raphaël Girard

☎ 450-779-5477

✉ rgirard1@live.ca

Plâtre RG
RBO 5833-5183-01

RÉNOVATION - RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL

AUTOCUEILLETTE
Camerises

172 4^e Rang, Ste-Hélène-de-Bagot

François Demeule et Jocelyne Lanoie
450 230-0085

Surveillez notre ouverture via notre page :

Camerises Ste-Hélène-de-Bagot





337, 3^e rang
Sainte-Hélène
QC JOH 1M0

Débosselage Peinture

▷ Anti-rouille ▷ Redressement de châssis
▷ Pose de pare-brise ▷ Estimation d'assurance

450.791.2217 FAX: 450.791.2219






Profitez gratuitement
de notre service de livraison
dans votre secteur

Médicaments d'ordonnance
et en vente libre livrés
directement à votre porte.

Joanie Richard
Pharmacienne
propriétaire

5950, rue Martineau
Saint-Hyacinthe
450 796-4006
acespharma.ca

Accèspharma
chez Walmart

E-G-DION & FILS INC.

ENTREPRENEUR ELECTRICIEN

154, Saint-Patrice, Saint-Liboire QC, JOH 1R0

PIERRE DION

RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL | AGRICOLE






SANS FRAIS 1 800 808-4481 | www.dionelectrique.ca

BMR

Agiska
Coopérative

Bienvenue chez vous !

BMR Pro Sainte-Hélène / 450-791-2666
655, rue principale Sainte-Hélène-de-Bagot (Qc) JOH 1M0

BMR Acton Vale / 450-546-2791
950, rue Landry, Acton Vale (Qc) JOH 1A0



André
LAMONTAGNE
DÉPUTÉ DE JOHNSON

MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION
MINISTRE RESPONSABLE DU CENTRE-DU-QUÉBEC

☎ 450 546-3251
✉ andre.lamontagne.john@assnat.qc.ca

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC



RBQ 5592-8188-01

Sainte-Hélène-de-Bagot
www.paysagementlapierre.com

450-791-2765
patricklapierre@ntic.qc.ca



PUITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

WARWICK | **VICTORIAVILLE** | **DRUMMONDVILLE**
1, ROUTE 116 EST | 389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N | 5224, BOUL. ST-JOSEPH

819 472-3286

info@groupeedgp.com

GROUPEDGP.COM

RBQ : 8335-7996-13



Émilie & Daniel Croteau
Épiciers, propriétaires

Marché Ste-Hélène

685 rue Principale
Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823



Érablière
**L'Autre
Versan**

- ✳ Repas de cabane à sucre
 - ✳ Traiteur froid et chaud
 - ✳ Produits de l'Érable
 - ✳ Cuisine du terroir
- OUVERT À L'ANNÉE

Hélène Belley & Stephan Roy
350, 4^e rang, Sainte-Hélène-de-Bagot
450-791-2616



idéegraphik

Graphisme. Impression. Articles promotionnels. Vêtements.

**Besoin d'outils
publicitaires?**



450 381-2908 | info@ideegraphik.com | Ste-Hélène-de-Bagot

Excavation
Sylvain Plante
R.B.Q. 8102-7773-03 *et Fils Inc.*

TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION

Gravier • Sable • Pierre
Terre à jardin

Terre à gazon tamisée

INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES

ET DE CHAMPS D'ÉPURATION

MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER

PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V

Sylvain : 450 793-2534 Bur. : 450 793-2535



Les Entreprises Racicot inc.



DÉNEIGEMENT

Résidentiel et commercial

Sainte-Hélène-de-Bagot

450 518-4297



RE/MAX
RENAISSANCE
AGENCE IMMOBILIERE

450.230.6667

LUSSIER IMMOBILIER
POUR ÊTRE BIEN CONSEILLÉ!
3100 AVENUE CUSSON - 450-771-7707



IRRIGATION
MARCEL GIRARD ET FILS INC.

450 791-2431

521, rang Sainte-Hélène, Sainte-Hélène-de-Bagot

Efficacité et expérience depuis plus de 30 ans!



en solide compagnie

pour vos projets d'affaires

Contactez-nous
450 774-9000

1000, rue Dessaulles
Saint-Hyacinthe J2S 8W1
st-hyacinthetechnopole.com

SAINT-HYACINTHE
TECHNOPOLE



Votre garage de confiance !

LAFORCE MÉCANIQUE

450 381-AUTO

Depuis 2014



EN RÉPARATION AUTOMOBILE
ATELIER DE MÉCANIQUE

**ALIGNEMENT
AUTOMOBILE**

MÉCANIQUE GÉNÉRALE (FREINS, ÉCHAPEMENT, SUSPENSION, DIRECTION ET BIEN PLUS...) CHANGEMENT D'HUILE TÉMOIN D'ANOMALIE (MOTEUR, AIR BAG, ABS, TPMS...) AIR CLIMATISÉ	VENTE ET INSTALLATION DE PNEUS ENTRETIEN VÉHICULES ÉLECTRIQUES/HYBRIDES ENTRETIEN COMPLET DES VÉHICULES RÉPARATION/CHANGEMENT DE PARE-BRISE VOITURES DE COURTOISIE
---	---

844, rue Paul-Lussier
SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
450 381-2886

**SITUÉ DANS LE
PARC INDUSTRIEL**

LUNDI AU JEUDI : 7 h 30 à 17 h 30
VENREDI : 7 h 30 à midi



ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN



rcaelectrique.com | 450 791-0114

REER

Offrez-vous
des économies d'impôt



Cotisez à votre REER
au plus tard le 3 mars 2025*

Profitez-en pour cotiser aussi à votre CELI.
desjardins.com/reerceli

* Pour l'année d'imposition 2024. Conditions et modalités applicables.

